

ARGENT DE POCHE

Ta première expérience citoyenne

Pour les jeunes de 14 à 17 ans

Découvre, participe, gagne en expérience... et repars avec une première rémunération !



GUENGAT

Bienvenue !

C'est quoi “Argent de Poche” ?

Le dispositif “Argent de Poche” permet aux jeunes de participer à des missions pendant les vacances scolaires. Encadré(e) par des élus et/ou des agents municipaux, tu découvriras le fonctionnement de la commune tout en développant de nouvelles compétences.

-  Pendant les vacances scolaires
-  15€ par demi-journée
-  Des missions utiles
-  Une première expérience valorisante
-  Découvrir ta commune
-  Une ligne de plus sur ton CV

Ce que tu vas y gagner ?

Ici, tu découvres le fonctionnement de ta commune, tu rencontres d'autres jeunes et tu participes à des projets utiles.... tout en gagnant un peu d'argent !

Comment se déroule une mission ?

- Accueil par les élus et/ou agents municipaux
- Présentation de la mission
- Travail en équipe
- Bilan en fin de la demi-journée

Les engagements des jeunes

- Être ponctuel
- Respecter les consignes
- Porter une tenue adaptée
- Respecter les autres
- Participer avec motivation
- Prévenir en cas d'absence
- Respecter le matériel

Tes informations

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance : / /
- Adresse :
.....
- Téléphone Portable : / / / /
- Mail :

Responsable légal

- Nom :
- Prénom :
- Téléphone :
- Mail :

Autorisation parentale

Je soussigné(e)

Madame, Monsieur :,
autorise mon enfant à participer au dispositif Argent de poche organisé par la
commune de Guengat.

✓ La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération "Argent de poche". En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité "Argent de poche" ne pourra avoir équivalence de salaire,

✓ La commune s'engage à souscrire auprès de sa compagnie d'assurances un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et les accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

✓ La commune pourra contacter directement les jeunes inscrits sur le dispositif "Argent de poche"

✓ La commune se réserve le droit d'annuler des missions si les circonstances l'y obligent (intempéries, événements particuliers...)

Fait à le/...../.....

Signature du représentant légale

précédée de la mention « Lu et approuvé »

Pièces à joindre

- Photocopie pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale
- Relevé d'identité bancaire au nom de l'enfant sinon celui du ou des parents

Ce livret est à conserver. Les documents administratifs (autorisation parentale, assurance, justificatifs...) pourront être demandés à nouveau à chaque nouvelle période de participation afin de mettre les informations à jour.

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des chantiers "Argent de poche", des photographies ou des vidéos pourront-être réalisées afin d'illustrer les missions effectuées par les jeunes.

Ces images pourront être utilisées par la commune pour sa communication interne et externe (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux, supports de communication, presse, etc.), dans le seul but de valoriser le dispositif et les actions menées par les jeunes.

Les images ne feront en aucun cas l'objet d'une utilisation à des fins commerciales.

Merci de cocher la case correspondante :

- ☐ J'autorise la commune à utiliser les photographies et/ou vidéos sur lesquelles apparaît mon enfant, dans les conditions précisées ci-dessus.
- ☐ Je n'autorise pas la commune à utiliser les photographies et/ou vidéos sur lesquelles apparaît mon enfant.

Fait à :

Le :/...../.....

Nom et prénom du représentant légal :

.....

Signature *précédée de la mention « **Lu et approuvé** »*

Cette autorisation est valable pendant toute la durée du dispositif

FICHE DE MISSION

Dispositif "Argent de Poche"



Mission

Intitulé : Participation au Festival "Les Enfants sont des Princes"

Date : Le 1er août 2026

Horaire : 15H00 – 18H00

Lieu du Rendez-vous : Salle des sports

Encadrant : Stéphanie CAUGANT



A prévoir (si chaleur)

- Casquette
- Crème solaire



Tes missions

- Participer à la mise en place
- Servir le goûter
- Assurer une présence et une surveillance au niveau des structures gonflables
- Participer au rangement en fin de journée

Une pause de 30 minutes est prévue lors du Festival "Les Enfants sont des Princes"



En cas de besoin

Service Enfance/Jeunesse

Téléphone : 02 98 91 06 16

Mail : enfance.jeunesse@guengat.bzh ou stephanie.caugant@guengat.bzh